



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45518</b>	De <b>M. Jean-Christophe Lagarde</b> ( UDI et Indépendants - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Bouclier tarifaire	<b>Analyse</b> > Bouclier tarifaire.
Question publiée au JO le : <b>17/05/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le maintien du « bouclier tarifaire », qui bloque les prix du gaz et limite la hausse de l'électricité à 4 %. Prévu jusqu'au 30 juin 2022, son maintien a été évoqué par le Président de la République. Il souhaite obtenir une estimation du coût pour les finances publiques si cette mesure devait être prolongée jusqu'à la fin de l'année 2022.